

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE MEINIER  
du 10 juin 2010**



**Présents**

<b>Exécutif</b>	MM. Marc Michela Alain Corthay Etienne Murisier	maire adjoint adjoint
<b>Bureau du Conseil</b>	MM. Jacques Petitpierre Jean-François Jordan François Mégevand	président vice-président secrétaire
<b>Conseillers-ères municipaux-ales</b>	Mmes Marlène Favre, Myrna Lachenal, Isabelle Meier, Corinne Ménétrety, Karen Sinclair	
	MM. Yannick Dupraz, André Favre, Bernard Piguët, Pierre Pricat	
<b>Personnel communal</b>	M. Michel Vazquez	secrétaire général
<b><u>Absent-e-s excusé-e-s</u></b>	Mme Julia Collis MM. Léon Piller, Florio Togni	conseillère municipale conseillers municipaux

**ORDRE DU JOUR**

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 6 mai 2010
2. Communications du Maire
3. Projet de délibération :
  - **09/2010** : Ouverture d'un crédit d'investissement pour l'aménagement de la parcelle "Berthet" n° 1064, sise route de Gy 49, via la transformation du bâtiment existant et la construction d'un nouveau bâtiment
4. Brève présentation du nouveau site internet de la Commune
5. Divers.

**Le nouveau Président du Conseil municipal** - depuis le 1<sup>er</sup> juin - ouvre la séance à 19h15. Il excuse Florio Togni et Léon Piller, ainsi que Julia Collis, la Présidente sortante, occupée à terminer les préparatifs pour le repas qui va suivre et auquel elle a convié l'assemblée.

## 1. Approbation du procès-verbal de la séance du 6 mai 2010

Le procès-verbal est approuvé, avec les suppressions (mots en *italique barrés*) et les adjonctions (mots en **gras soulignés**) suivantes :

- **Le Maire** demande une correction, en page 2, point 1, 5<sup>ème</sup> paragraphe (réponse du Maire à l'intervention de Yannick Dupraz) :
  - ➔ «... rentabilité du projet pour un transfert du **coût de construction des m<sup>2</sup> de la location sur le** prix de la PPE *sur le coût des m<sup>2</sup> locations.* ».

## 2. Projet de délibération

Afin de permettre aux mandataires du projet "Berthet" de quitter la séance plus rapidement, les points 2 et 3 de l'ordre du jour sont inversés.

- **09/2010** : Ouverture d'un crédit d'investissement pour l'aménagement de la parcelle "Berthet" n° 1064, sise route de Gy 49, via la transformation du bâtiment existant et la construction d'un nouveau bâtiment

**Le Président** lit la délibération.

**Le Maire** explique les raisons et la nécessité de cette délibération; il détaille la répartition financière et ses divers aspects et répond aux questions relatives aux critères d'attribution des appartements, que ce soit pour la vente ou la location. **Alain Corthay** et la Présidente de la commission des Bâtiments, **Corinne Ménétrey**, apportent des précisions sur ce dernier point. Messieurs **Claude Meylan**, architecte du projet et **Pierre-Yves Brun**, du Comptoir immobilier, donnent également des compléments d'informations et répondent aux questions posées par les conseillers.

**Le Maire** conclut avec le planning, soit: début des travaux en mars 2011 si tout va bien et mise à disposition des logements 18 mois plus tard, donc vers septembre 2012.

Avant de procéder au vote, **le Président** précise encore, selon information que le Service de surveillance des communes a transmise ce jour à Michel Vazquez, que la demande d'exonération des droits d'enregistrements et des émoluments du Registre foncier - inscrite dans cette délibération - a peu de chance d'être acceptée.

- ▶ **Le Conseil vote et l'accepte par 11 voix pour, soit à l'unanimité.**  
(délibération votée en annexe)

## 3. Communications du Maire

### a) **Centre du village - chauffage**

Le raccordement de la centrale à chaleur du futur Centre du village aux bâtiments publics existants (école, salle de gym, Rampe et salle communale) coûtera environ Fr. 360'000.- à +/- 15%. Il faudra voter cela en septembre 2010. Le remplacement des chaudières actuelles, qui sera à faire ces prochaines années, reviendrait à lui seul à Fr. 200'000.- approximativement. C'est donc une démarche intéressante, tant écologiquement que du point de vue de la gestion énergétique qui en découlera.

**b) Centre du village - zone voirie**

Des transformations sont envisagées dans la zone de la voirie, en accord avec le propriétaire voisin (Dos Santos) et l'autorisation de construire qu'il souhaite déposer, pour agrandir la voirie par la création d'un local de stockage supplémentaire et la création d'un escalier permettant d'accéder à la salle communale depuis la salle polyvalente.

**c) Centre du village - commerces**

La proposition d'aménager un salon intégrant une coiffeuse et une esthéticienne dans l'arcade à côté du restaurant est intéressante, car cela permettra de partager deux activités dans un espace commun ouvert, favorisant les liens intergénérationnels. Cette offre très motivée émane des deux professionnelles de chaque activité, qui se sont mises ensemble pour proposer cette offre. Aucune autre offre écrite correspondant aux locaux à disposition n'étant parvenue à la commune, cette suggestion a été retenue, puisque les travaux relatifs aux équipements techniques de cette arcade doivent démarrer cet été.

Quant au restaurateur, il devra faire preuve de souplesse en proposant des journaux et autres prestations à détailler précisément d'ici là dans un cahier des charges.

D'autre part, un marché hebdomadaire se tiendra sur la place nouvellement créée entre les immeubles de logements et les bâtiments publics.

**d) Lots communaux**

Avant la fin de l'année, la terre accumulée vers la route de Covéry, qui provient du terrassement du Centre du village, sera répartie sur les 4 lots communaux prévus à cet effet dans cette zone, informe **le Maire**. Le drainage se fera quant à lui 2 à 3 ans plus tard, ce qui est une procédure habituelle.

**e) Rapport administratif**

Les Présidentes et Présidents des commissions qui n'ont pas encore envoyé leur rapport sont priés de le faire avant fin juin. Merci à ceux qui l'ont déjà fait.

**f) Gy 46**

L'immeuble a été rénové, l'allée à côté devrait l'être également cet automne.

**g) Madame Boujon**

L'autorisation de construire relative à l'aménagement de son hangar a été accordée, mais sous certaines conditions importantes. Celles-ci ont d'ailleurs fait l'objet d'un courrier spécifique du Conseiller d'Etat en charge du DCTI, adressé à la Commune et précisant que ces conditions font partie intégrante de l'autorisation.

**h) Manifestations**

Rappels des prochaines dates:

- séance sur la fibre optique le 11 juin de 16 à 24h00 environ, apéro à 17h45.
- verrée offerte aux nouveaux habitants (44 inscrits) le 15 juin à 19h00.

**i) Manifestations - suite**

**Alain Corthay** complète:

- sortie des aînés au lac d'Annecy en bateau le jeudi 17 juin (76 aînés).
- promotions le 3 juillet sur le tracé habituel, rendez-vous pour le défilé habituel à 16h devant la Rampe.

**j) 1<sup>er</sup> août**

**Etienne Murisier** signale que la commission sera convoquée comme d'habitude pour en discuter et un tous ménages suivra. L'orateur sera le Maire de Veigy.

**k) Sortie du Conseil**

**Etienne Murisier** et **Jean-François Jordan** présentent le programme succinct - distribué à tous - et livrent quelques détails sur ce voyage. Plus d'informations suivront durant l'été.

**l) Cinéma en plein air**

Des films vont être projetés cet été dans plusieurs communes Arve et Lac par les TSHM (travailleurs sociaux hors murs), indique **Alain Corthay**. A Meinier, ce sera le 27 août, lieu à confirmer (*ndr: finalement, projection déplacée au 28 août, dans le préau de l'école*).

**m) Bhopal**

Il continue en parlant de Bhopal et de la catastrophe qui a eu lieu voici 25 ans. Deux étudiantes ont réalisé un excellent film, intitulé "Tragédie sans fin à Bhopal", visible sur [www.fedre.org](http://www.fedre.org) et qui a reçu le Prix Denis de Rougemont 2010 en récompense de leur travail. **Alain Corthay** propose d'accueillir ces deux personnes à la Mairie en début de séance du Conseil en septembre, afin de projeter leur film et leur poser des questions si nécessaire. Aucune réaction négative, donc selon le principe de "qui ne dit mot consent", contact va être pris pour donner suite à cette proposition.

**n) Jardin d'enfants**

Il sera fermé les après-midi des mardis et vendredis, car trop peu d'enfants y étaient inscrits. Les après-midi restants étant d'ailleurs peu fréquentés, une halte-garderie sur inscription pourrait être instaurée, pour déposer 1-2 heures leur enfant si les parents en ont besoin. Le poste de Nives Magistra - qui part à la retraite à la fin de cette année scolaire - ne sera du coup pas remplacé, puisqu'elle travaillait à ce pourcentage, conclut **Alain Corthay**.

**o) Travaux à Compois**

Ces travaux avaient été annoncés en 2007, mais l'Etat n'a démarré le chantier - tout à coup sans prévenir - que depuis quelques jours. Il s'agit de l'installation d'un passage piétons avec une berne centrale et des chicanes, ainsi que la création d'une piste cyclable depuis Vy-la-Tour, annonce **Etienne Murisier**. Le chantier devrait durer un mois et demi, puis l'opération se répètera à hauteur de Corsinge, au niveau du chemin des Prés-de-l'Oie.

**p) Aménagement du parc derrière l'église**

Les projets des étudiants vont être rendus, rapporte **Etienne Murisier**. Une présentation est prévue le 2 septembre à 18h00, suivie du repas de la commission ERA (Environnement, Routes & Agriculture). Un cahier des charges découlera de ce travail pour aboutir à un avant-projet. Le 16 septembre à 19h00 (et non à 16h30 comme indiqué dans le PV de la dernière séance ERA), un apéritif permettra d'accueillir tous ces élèves en Mairie pour leur remettre les 3 prix récompensant leur travail.

#### 4. Brève présentation du nouveau site internet de la Commune

**Le Maire** remercie et félicite Michel Vazquez et Jacques Petitpierre pour le travail important réalisé pour permettre au site d'être présenté ce soir. Des petits bugs restants seront à corriger évidemment, mais ce n'est pas le but aujourd'hui. Une réunion "café-croissants" plus complète pourrait être mise sur pied si nécessaire pour voir le site plus en détail, bien qu'il soit consultable tout à loisir chez soi.

**Le Président** précise encore que notre mandataire a conçu ce site, même si un travail conséquent a en effet été accompli par Michel et lui-même, notamment au niveau architecture et graphisme du site, devise, contenus, etc. Les outils mis en place sur le nouveau site permettront de tomber sur l'information de manière plus directe et de chercher et trouver beaucoup plus rapidement que par le passé les informations souhaitées. Il faut désormais que chacun de nous ait à l'esprit et acquière le réflexe que toute information importante mérite d'être mise sur le site, pour le faire vivre et le rendre attrayant.

**Michel Vazquez** "surfe" sur le nouveau site internet en donnant quelques brèves informations et réponses aux questions sur les nouveautés et sur une partie des options intégrées.

**Jean-François Jordan** demande si un espace privatif pourrait exister pour les conseillers, sur lequel il serait possible d'y mettre des documents ou autre. **Le Président** répond que cela sort du cadre du site proprement dit. **Michel Vazquez** rajoute qu'un intranet existe sauf erreur pour les conseillers au sein de certaines communes, mais il n'en connaît pas davantage à ce sujet. D'autres questions / réponses suivent.

#### 5. Divers

##### a) Concert

Des billets sont disponibles auprès d'**Etienne Murisier** pour le concert du Chœur de Meinier.

##### b) Centre sportif de Rouelbeau

Il est mal indiqué depuis Meinier prévient **Jean-François Jordan**. **Etienne Murisier** s'occupera d'améliorer la signalisation et rajoute qu'il mériterait d'apparaître également sur le plan de la commune du site internet.

Plus personne ne demandant la parole, **le Président** lève la séance à 20h40.

**Prochaine séance du Conseil Municipal : jeudi 23 septembre 2010 à 20h15**

Le Secrétaire  
du Bureau du Conseil Municipal

Le Président  
du Conseil Municipal

.....  
François Mégevand

.....  
Jacques Petitpierre

**Annexe :** délibération votée



République et canton de Genève

## Commune de MEINIER

Dans sa séance du 10 juin 2010 le Conseil Municipal a pris la délibération suivante :

### Délibération n° 09/2010

#### Ouverture d'un crédit d'investissement pour l'aménagement de la parcelle "Berthet" n° 1064, sise route de Gy 49, via la transformation du bâtiment existant et la construction d'un nouveau bâtiment

Vu les différentes informations transmises au Conseil municipal et à la population et l'intérêt exprimé par celle-ci en faveur de ce projet, de nombreuses personnes s'étant par ailleurs préinscrites pour la location et/ou l'achat d'un logement dans ces bâtiments,

vu la présentation du projet par Claude Meylan, architecte et le Comptoir immobilier au Conseil municipal lors de sa séance du 6 mai 2010,

vu la délibération relative au crédit destiné à l'étude de faisabilité de l'aménagement du bâtiment de la parcelle 1064, votée par le Conseil municipal le 28 août 2008 et approuvée par le Conseil d'Etat par arrêté du 10 octobre 2008,

vu l'autorisation de construire définitive n° DD 103274-1, accordée par le Département des constructions et des technologies de l'information (DCTI) le 11 mai 2010,

vu le devis de construction estimatif établi par Claude Meylan, architecte à Chêne-Bourg, d'un montant de Fr. 7'000'000.- destiné à la transformation du bâtiment existant et à la construction d'un second bâtiment,

vu que ce montant sera imputé au patrimoine financier de la commune, ce qui signifie que ce montant sera autofinancé par les revenus des ventes et des loyers des appartements construits ou transformés,

vu l'article 30, al.1, lettres e, k, m et s et l'article 31 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984, sur proposition de l'Exécutif,

#### le Conseil municipal de Meinier décide par 11 voix pour, soit à l'unanimité

1. D'ouvrir un crédit d'investissement d'un montant brut de Fr. 7'000'000.-, dont à déduire à terme d'éventuelles subventions cantonales en matière d'énergie, pour la transformation du bâtiment existant en 6 logements à louer et la construction d'un second bâtiment dont les 6 logements créés seront destinés à la vente en propriétés par étages, ainsi qu'un parking souterrain, sur la parcelle n° 1064 de Meinier,
2. De comptabiliser la dépense prévue à l'actif du bilan de la commune de Meinier, dans le patrimoine financier,
3. D'accepter que les 6 appartements soient vendus à un prix de vente global de Fr. 6'350'000.- par le Comptoir immobilier SA, selon les critères établis par la Commune, afin d'éviter que le Conseil municipal ne doive se prononcer par la voie d'une délibération à chaque vente et pour simplifier la gestion de ces bâtiments par la société susmentionnée, celle-ci s'engageant à informer la Commune lors de chaque vente,
4. De comptabiliser le gain comptable dans le compte n° 95.00.424 "gain comptable sur les placements du patrimoine financier",
5. D'accepter toutes les servitudes éventuelles nécessaires à la réalisation de ce projet,
6. De demander au Conseil d'Etat d'exonérer la commune de Meinier des droits d'enregistrements et des émoluments du Registre foncier liés à cette opération en raison de son caractère d'utilité publique,
7. D'autoriser le Maire à contracter un emprunt jusqu'à concurrence du montant de Fr. 7'000'000.-,
8. De donner les pouvoirs nécessaires au Maire pour signer tous actes et pièces relatifs à cette opération.

*Art. 25, al. 5 de la LAC - Seuls des procès-verbaux dûment approuvés peuvent être communiqués au public en application de la loi sur l'information au public et l'accès aux documents du 5 octobre 2001.*

*Art. 28, al. 2 de la LAC - Le texte complet des délibérations, et les plans d'affectation du sol peuvent être consultés à la Mairie, aux jours et heures fixés par le maire ou le Conseil administratif.*

Le délai pour demander un référendum expire le **22 juillet 2010**.

Meinier, le 21 juin 2010

Le Président du Conseil municipal  
**Jacques Petitpierre**